

Développement local et économie sociale au Mali

Youssef Sanogo

Note sur l'auteur :

Youssef Sanogo est stagiaire postdoctoral à la CRDC. Ce texte s'inscrit dans le cadre du programme de recherche Création de richesses en contexte de précarité (CRCP) (Fall et Favreau, 2003).

Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Série Comparaisons internationales N° 12

ISBN : 2-89251-212-3



août 2004

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	II
1. INTRODUCTION	3
2. PRÉSENTATION DU MALI.....	4
3. FAITS MAJEURS ET TENDANCES DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU MALI.....	5
3.1 LES INTERVENTIONS DES STRUCTURES DE L'ÉTAT	6
3.2 INTERVENTIONS DES ONG ET ACTIONS INITIÉES PAR LES POPULATIONS	8
3.3 ONG AU MALI: CARACTÉRISTIQUES ET APPORTS À L'ÉCONOMIE SOCIALE.....	9
4. QUELQUES EXPÉRIENCES INNOVANTES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET D'ÉCONOMIE SOCIALE	10
4.1 DÉMOCRATIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL : CAS DE SANANKOROBA ET DE FEREINTOUMOU	11
4.2 MICROFINANCE: LE CAS DU RÉSEAU DES CAISSES <i>KAFO JIGINEW</i>	12
4.3 SANTÉ : INITIATIVES D'ORGANISATION SANITAIRE	13
4.4 PAIX SOCIALE : IMPLICATION DES ONG.....	14
4.5 APPORTS DE LA DIASPORA : LE CAS DES MALIENS DE LA FRANCE	14
5. APPROFONDISSEMENT DE LA COMPRÉHENSION DE L'ÉVOLUTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU MALI.....	15
6. PROPOSITION DE PISTES D'AMÉLIORATION	16
7. CONCLUSION.....	17
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	19
LISTE DES SIGLES.....	21

1. Introduction

Ce texte porte sur le développement local et l'économie sociale au Mali : ses caractéristiques, son évolution, ses difficultés. Il se veut une tentative de faire l'état des lieux des activités menées dans ces deux domaines, de cerner les conditions qui pourraient entraver ou faciliter la création de richesses dans les communautés maliennes et de proposer, au besoin, des pistes d'amélioration.

Le développement local et l'économie sociale sont deux domaines étroitement liés. En effet, Defourny et Develtere (1999) présentent l'économie sociale comme un ensemble d'activités mises en œuvre par des populations organisées à l'échelle locale, selon une éthique axée essentiellement sur le social et les principes démocratiques. Ces activités, ainsi organisées, prennent en compte les préoccupations du milieu et contribuent au développement local qui soutient Leclerc (2002), n'est pas une chasse gardée de l'entreprise privée. Par ailleurs, le développement local est la réunion dans une action commune des efforts du secteur privé, du secteur public et de l'économie sociale, dont les acteurs doivent se concerter pour tirer le maximum du potentiel physique, économique, social, culturel et environnemental de leur milieu.

Cependant, les organisations et activités de l'économie sociale et de développement local étant le fait du groupe ou de la communauté, elles ne sauraient échapper à l'influence des schémas socioculturels des membres initiateurs. Et cela confère aux actions menées un caractère relatif, imprévisible, donc complexe. Cette réalité est encore plus remarquable dans les pays du sud, comme le Mali, où l'économie informelle est encore prépondérante.

Pour mieux prendre en compte ce caractère complexe des activités de développement local et d'économie sociale, nous avons utilisé la systémique comme cadre théorique et méthodologique. Celle-ci se révèle un outil précieux pour obtenir une compréhension globale et profonde de l'évolution des actions menées et des facteurs déterminants pour la création de richesses en contexte de précarité. Ainsi, sur la base d'une revue de littérature sur le développement local et l'économie sociale au Mali, nous avons utilisé une forme adaptée du modèle systémique de Goodman et Karash (1995) pour comprendre davantage les expériences menées depuis l'indépendance de ce pays en 1960 jusqu'à nos jours.

Nous débutons ce texte avec une brève présentation du Mali. Nous abordons ensuite les faits majeurs et les tendances des politiques de développement. Quelques expériences innovantes de développement local et d'économie sociale y sont décrites. Suivent ensuite l'approfondissement de la compréhension de l'évolution des actions de développement local et d'économie sociale et la proposition de pistes d'amélioration.

2. Présentation du Mali

La république du Mali peut se prévaloir d'être l'une des jeunes démocraties les mieux réussies de l'Afrique¹. Elle a une culture riche et variée, héritée d'un passé historique glorieux encore chanté par les griots. D'ailleurs, sa démocratie, en particulier, fait du Mali un pays fort apprécié sur le plan international. L'environnement sociopolitique est donc propice à l'émergence et à la consolidation des activités d'économie sociale et de développement local².

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali couvre une superficie d'environ 1 240 000 km². C'est un vaste pays sahélien enclavé, limité au nord par la Mauritanie, au sud par le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, à l'est par le Niger et l'Algérie, et à l'ouest par la Guinée Conakry et le Sénégal. En 2001, sa population était estimée à 11 700 000 habitants, dont environ 70% vit en milieu rural. Traversé par les deux plus grands fleuves de l'Afrique occidentale (le Niger et le Sénégal), le Mali connaît une agriculture riche et variée, mais constamment soumise aux aléas climatiques. Néanmoins, il reste le deuxième producteur africain du coton et occupe également le troisième rang à l'échelle du continent pour sa production d'or. Le secteur agropastoral (coton, riz, fruits et légumes, produits de cueillette, bétail) et le secteur minier (production de l'or) constituent les deux piliers de l'économie nationale.

En 1980, si le rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale classait le Mali parmi les six pays les plus pauvres de la rubrique «pays à faible revenu», en 2000, il était encore le 164^e sur 173 pays sous la rubrique «indicateur de développement humain». Et depuis 1985, le pays

¹ Nous abordons plus loin l'avènement de la démocratie multipartite au Mali.

² Lire l'article de Bijard, Laurent (1999). «L'exception malienne d'Alpha Konaré», *Le Nouvel Observateur*, 14-20 janvier 1999, pp. 36-37.

est soumis aux différents programmes d'ajustement structurel, établis avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Toutefois, ces dernières années, l'on semble unanime sur un certain boom socioéconomique du pays, qui voit également une multiplication des initiatives innovantes de développement local et d'économie sociale. Aux dernières nouvelles, sa croissance économique moyenne aurait été de 5% contre 3% pour toute l'Afrique. Les conditions socioéconomiques restent cependant très précaires au sein des communautés, surtout dans les villages.

Cette situation déjà difficile pourrait s'aggraver davantage chez les producteurs de coton qui, eux, doivent subir de lourdes pertes financières, en raison de la baisse des cours mondiaux engendrée par les importantes subventions données par les États-Unis et quelques pays européens à leurs agriculteurs, au mépris des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Quand on sait que le secteur du coton fait vivre 3,2 millions de Maliens et constitue la deuxième source de revenus du pays, on comprend alors les démarches de l'État malien auprès de l'OMC pour amener les pays riches à réduire les subventions à leurs paysans³. Notons que ces démarches sont menées de concert avec d'autres pays africains producteurs de coton : Tchad, Burkina Faso, Bénin.

3. Faits majeurs et tendances des politiques de développement du Mali

Les faits majeurs relevés dans les écrits et leurs tendances sont ici présentés selon les trois républiques qu'a connues le Mali depuis son indépendance, en 1960 : 1960-1968 (première république), 1968-1991 (deuxième république), et de 1991 à nos jours (troisième république). Deux catégories d'interventions se dégagent : les interventions faites par les structures de l'État, par les ONG et les actions initiées par les populations.

³ Voir « Bataille juridique en vue », *Jeune Afrique - L'Intelligent*, du 23 juin 2003; Voir aussi « Comment les États-Unis mettent le Mali à genoux », *Le Nouvel Observateur*, 3-9 avril 2003 et Doumbia, B. (2003). « Le président Touré à Washington : la défense du coton africain », *L'Essor*, quotidien national d'information du Mali, n° 14987, du 26-06-2003.

3.1 Les interventions des structures de l'État

Les interventions des structures de l'État que nous avons retenues touchent surtout le domaine du développement rural. Ici, nous en faisons une caractérisation plutôt succincte d'une république à l'autre. Notons que diverses tendances les caractérisent : faible respect des logiques et préoccupations locales, divergences de visions entre populations locales et agents de l'État, crise socioéconomique et politique, multiplication des initiatives populaires pour plus d'autonomie, non-réalisation des objectifs de développement fixés. Cependant, en dépit de cette caractéristique générale, il existe bien des différences entre les trois républiques, liées dans une large mesure aux options politiques choisies.

La première république du président Modibo Kéita (1960-1968) était de tendance socialiste. Ses structures d'intervention pour le développement s'inscrivaient dans le cadre d'une économie nationale socialiste planifiée. Sur le terrain, elles se caractérisaient par leur rigidité et leur forte hiérarchisation. De plus, il y avait un monopole d'État sur le secteur rural et les populations étaient très peu associées à la conception des activités. Cette politique a engendré frustrations et grognes non seulement chez les tenants de sociétés de commerce étrangères et de l'entreprise privée, mais aussi et surtout chez les paysans qui, en plus de payer des taxes, impôts et redevances, devaient vendre leurs produits agricoles à vils prix à l'État. N'ayant pas suffisamment de revenus pour toutes les dépenses, les paysans développèrent alors des marchés parallèles pour leurs récoltes, au profit des commerçants compradores (Cissé et al., 1981).

La deuxième république, dirigée par le président Moussa Traoré (1968-1991), était un régime militaire. Dans le domaine du développement rural, sa politique s'est révélée plus souple que celle de la première république. Pratiquant une économie nationale planifiée dans un cadre de centralisme démocratique, le régime mit en place des structures dont l'objectif officiel était de favoriser une certaine autonomie des producteurs agricoles : création des Opérations de développement rural en 1972, des Associations villageoises en 1974, et adoption de l'approche du Développement Rural Intégré dès le plan quinquennal de développement économique et social (1974-1978). Mais, le système mis en place est resté, lui aussi, rigide et très hiérarchisé, avec peu de respect pour les préoccupations, logiques et stratégies locales. Par ailleurs, en plus des contraintes de paiement de taxes, d'impôts et de redevances, les paysans devaient subir les abus de certains agents des structures

d'intervention qui n'hésitaient pas à les tricher pendant les campagnes de commercialisation des produits agricoles. Cela engendra davantage de grognes et, parfois, des jacqueries (Cissé et all., 1981; Diarrah, 1990; Dombrowsky et all., 1993; Sanogo, 1989). Alors, les marchés parallèles de produits agricoles s'intensifièrent.

La troisième république, l'actuelle, est née d'une crise socioéconomique aigue, à laquelle ont abouti, comme par un *effet boule de neige*, l'échec des politiques de développement et les difficultés occasionnées par les programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale. En 1990, éclatèrent presque simultanément une rébellion touarègue⁴ dans le Nord et de violents mouvements presque partout dans le pays. C'est alors que, le 26 mars 1991, un groupe de jeunes officiers, avec à sa tête le Lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré, déposa le président de la république (Diallo, 1991; Bertrand, 1992; Bernus, 1992; Châu, 1992). Les élections présidentielles, remportées par Alpha Omar Konaré en juin 1992, marquent la fin de la transition. Ce dernier réussit à mettre fin à la rébellion touarègue. Réélu en 1997, il acheva l'installation des institutions démocratiques et entama la décentralisation politique et économique avant la fin de son dernier mandat. La Mali est ainsi passé de 19 à 701 communes rurales et urbaines en 1999. Et depuis juin 2002, le Général Amadou Toumani Touré (auteur du coup d'état de 1991) est le deuxième président élu de la troisième république.

Dans le domaine du développement local, la troisième république se distingue par son caractère démocratique et libéral : décentralisation politique et économique, plus grande responsabilisation des communautés, vaste programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, multiplication des ONG. Plus que les précédentes républiques, elle favorise l'émergence et la consolidation des initiatives locales. Cependant, elle dirige la politique des opérations de développement rural et des associations villageoises, en dépit des problèmes qui se dégagent ici et là notamment dans la zone de production de coton. Par ailleurs, malgré les réformes effectuées, elle n'a pas encore réussi à éliminer la tendance à la banalisation, par les structures de l'État, des préoccupations locales dans les actions de développement rural.

3.2 Interventions des ONG et actions initiées par les populations

Les interventions des ONG au Mali ne datent pas de la troisième république. Nous verrons plus loin qu'elles remontent aux années 1970. De même, au Mali, il existe depuis toujours des organisations traditionnelles dont le fonctionnement et les activités s'inscrivent dans le cadre de l'économie sociale. Cependant, c'est la troisième république qui, par ses idéaux de décentralisation politique et économique, a créé un environnement sociopolitique favorable à l'émergence et à la multiplication des activités s'inscrivant dans l'économie sociale.

Des interventions des ONG et des actions initiées par les communautés, nous relevons les tendances suivantes : grande considération accordée aux préoccupations locales, baisse du monopole de l'État sur le secteur du développement, responsabilisation des populations, multiplication des initiatives d'économie sociale. Cela a favorisé une meilleure prise en main par les populations de leur propre développement. De plus, cette façon de faire, qui prend le contre-pied des interventions des structures de l'État, a facilité d'une part la création de plusieurs organisations de développement local et d'économie sociale (mutuelles, coopératives, etc.) et, d'autre part, l'établissement des partenariats entre divers acteurs autour des projets. Certains de ces partenariats ont conduit à des jumelages entre villages et villes maliens avec des villes et des villages de pays du Nord, notamment en France. De nos jours, à la faveur de la démocratie, plusieurs partenaires collaborent sur le terrain : services publics, structures politiques, associations locales, associations des Maliens de l'extérieur, ONG nationales (y compris les Groupements d'intérêt économique) et internationales, et institutions internationales.

Axées sur les préoccupations locales et sur la participation active de tous les acteurs sociaux, les activités des ONG et les actions issues des communautés se sont multipliées presque parallèlement aux interventions verticales des structures de l'État.

4 Les touaregs sont une ethnie du Mali vivant principalement dans le Nord du pays : régions de Tombouctou, de Gao et surtout de Kidal.

3.3 ONG au Mali: caractéristiques et apports à l'économie sociale

Raghavan (1992) nous apprend qu'au début des années 1970, il n'y avait que quelques ONG au Mali. Celles-ci, rappelons-le, étaient majoritairement chrétiennes et distribuaient des vivres aux sinistrés. Elles sont devenues plus nombreuses à partir des années 1980, à la faveur des réformes effectuées sous les différents programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale qui occasionnèrent des vagues de compressions de travailleurs d'entreprises, de retraites anticipées et de chômage massif de jeunes diplômés.

Beaucoup de ces anciens fonctionnaires et de ces jeunes diplômés, organisés en ONG, sont venus grossir le rang des acteurs de développement communautaire, se soustrayant ainsi du chômage pour mettre leurs compétences au service des populations. Il faut dire que la création d'ONG leur facilitait aussi l'accès aux financements en provenance d'institutions internationales. Ainsi, déjà en 1991, on comptait au Mali 191 ONG (dont 97 nationales), dont plusieurs sont regroupées au sein du Comité de coordination des associations et ONG. De nos jours, les ONG, toutes vocations confondues, sont devenues des partenaires actifs dans la conception et la réalisation des projets de développement durable, au-delà des actions ponctuelles d'aide et d'assistance.

Sur le terrain, la méthode d'intervention des ONG se démarque de celle généralement utilisée par les agents de l'État travaillant dans le domaine du développement rural. Les ONG sont plus proches des populations. Leur démarche consiste à avoir un contact direct avec les bénéficiaires. L'identification, la conception et la réalisation des projets sont réalisées avec une participation active de ces derniers à tous les niveaux : réunions villageoises pour exprimer les besoins et préoccupations du village, mise à la disposition de main-d'œuvre pour la réalisation des travaux; parfois un apport financier.

Ainsi, les actions menées se situent dans un cadre de «développement à la base», inspiré des principes de développement communautaire. Citons, par exemple, les projets de développement des villages de Koni (Assogba, 1993), de Sanankoroba et de Fereintoumou (Konaté et all., 1999), et la construction du barrage du village de Bé (Assogba, 1988). Ces actions se traduisent généralement

par des microréalisations à l'échelle d'un village, d'un groupe de villages ou d'une région, qui répondent effectivement aux préoccupations locales.

Au Mali, les domaines d'intervention des ONG sont divers: microfinance, entreprises, santé, élevage, agriculture, éducation, radios communautaires, paix sociale, consolidation de la démocratie et de la décentralisation, jumelages, mutuelles, etc. Quel que soit le domaine, les actions de ces organisations se révèlent plus favorables à un développement basé sur les préoccupations locales et s'inscrivent généralement dans un cadre d'économie sociale.

Un autre aspect important, c'est que plusieurs des réalisations qui en sont issues s'avèrent aussi des produits de la coopération décentralisée, avec un recours non seulement aux ressources humaines et aux pouvoirs publics de la localité mais aussi à l'implication directe des institutions internationales. C'est le cas des villages de Sanankoroba et de Fereintoumou où des réalisations ont été faites grâce au jumelage avec Sainte-Élisabeth (un village du Québec), à l'implication des populations locales et des pouvoirs publics, et à la participation d'une ONG canadienne, SUCO Mali avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Toutefois, l'ouvrage de Cissé et all. (1999) nous signale qu'il existe encore des problèmes d'articulation entre coopération et décentralisation au Mali. C'est dire qu'il faut toujours faire avec la hiérarchie administrative qui reste encore lourde. Malgré la démocratie et la politique de décentralisation, cela pourrait retarder ou entraver l'action des ONG et d'institutions internationales sur le terrain et compromettre bien des initiatives de développement local.

4. Quelques expériences innovantes de développement local et d'économie sociale

Les expériences innovantes de développement local et d'économie sociale sont de plus en plus nombreuses au Mali. On en voit dans toutes les régions du pays. Certaines sont le fruit d'un partenariat entre ONG, bailleurs de fonds, populations et pouvoirs publics. D'autres sont initiées par les populations, qui assurent elles-mêmes l'essentiel du financement. Les cas que nous présentons ici nous paraissent illustratifs de l'ampleur de cette nouvelle tendance économique : démocratie et

développement local, réseau des caisses d'épargne et de crédit *Kafo Jiginew*, initiatives d'organisation sanitaire, implication de la société civile (y compris les ONG) dans le rétablissement de la paix dans le Nord, apports des Maliens de la diaspora.

4.1 Démocratie et développement local : cas de Sanankoroba et de Fereintoumou

Au-delà des aspects de jumelage et de coopération décentralisée mentionnés plus haut, ce qui ressort dans la description des expériences de Sanankoroba et de Fereintoumou (Konaté et all., 1999), c'est que celles-ci sont également de véritables exercices pratiques de démocratie décentralisée. Dans chacun des deux villages, les paysans ont dû faire preuve d'ouverture démocratique pour mieux prendre en main leur propre développement avec l'appui de SUCO-Mali, des agents de l'État et des hommes politiques. À Sanankoroba comme à Fereintoumou, relativisant les traditions gérontocratiques et patriarcales, les sages ont finalement donné la parole aux femmes et aux jeunes. Ainsi, désormais toutes les composantes sociales (jeunes, vieux, femmes) participent activement aux discussions, à la conception, à la gestion et à l'évaluation des projets de développement. Et les jeunes et les femmes y jouent un rôle actif.

Par ailleurs, des mécanismes organisationnels démocratiques ont été mis en place pour la gestion des activités. Pour trouver du financement par exemple, les paysans se cotisent et, selon le besoin, négocient eux-mêmes des prêts avec les bailleurs de fonds. Au fur et à mesure que les difficultés se déclarent dans la mise en œuvre des projets, ils en discutent, évaluent et effectuent les ajustements qui s'imposent. Ainsi, ils ont pu faire des réalisations dans plusieurs domaines, dont l'agriculture, la santé et l'éducation. Une des plus grandes réussites reste la gestion du moulin du village de Fereintoumou assurée par les femmes. Celles-ci ne cessent d'augmenter leur capital. Mais, toutes les activités visent le même but : réaliser une certaine autonomie du village.

Ces expériences démocratiques de développement local de Sanankoroba et de Fereintoumou ont inspiré beaucoup d'autres villages de la région. Aujourd'hui, près d'une centaine de villages s'en sont inspirés et collaborent présentement avec SUCO-Mali à constituer une fédération de regroupements villageois.

4.2 Microfinance: le cas du réseau des caisses *Kafo Jiginew*

S'il y a un domaine où les actions des ONG ont été des plus exemplaires, c'est bien celui de la microfinance. Des ONG ont réussi à inciter les paysans à mettre leurs épargnes en commun et à financer leurs crédits, dans un pays où ils constituent la couche la plus pauvre. Certains de ces paysans, il faut le dire, avaient coutume de garder leurs économies à la maison, parfois dans des jarres qu'ils enterraient ensuite. Dans les villes, la même démarche a permis de mettre des services d'épargne et de crédit à la disposition des populations exclues, *de facto*, des systèmes bancaires formels.

Plusieurs réseaux de caisses existent au Mali. Il y a le réseau de Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées, créé au milieu des années 1980 grâce à l'assistance allemande et à une participation de la Banque nationale de développement agricole du Mali (BNDA) (Adler, 2001). Il y a également le réseau *Nyèsigiso*, créé en 1990 par l'ONG canadienne *Développement international Desjardins*. À ceux-ci, il faut ajouter le réseau *Jemeni* et celui de *Kondo Jigima*. Le premier a été créé en 1995 et bénéficie de l'appui de la Caisse française de développement, de la BNDA et du Centre international du crédit mutuel (CICM). Le second, qui a vu le jour en 1991, est une initiative de la Fédération nationale des artisans du Mali. Il bénéficie de l'appui du Bureau international du travail, de la coopération suisse et du CICM.

Mais, le réseau *Kafo Jiginew* (Fédération des greniers en langue *bambara*) reste le premier groupe de financement décentralisé du Mali, avec ses 92 guichets dont cinq caisses urbaines et 83 000 sociétaires. En 1999, il avait à son actif plus d'un milliard de francs CFA de fonds propres. À l'origine, c'est une banque pour paysans, créée en 1987 avec l'appui d'un consortium de quatre ONG (*Comité français pour la solidarité internationale*, SOS faim Belgique, *Mani Tesa* d'Italie, *Agro Action* de l'Allemagne), auquel se sont ajoutés la *Fondation du crédit coopératif*, le *Centre international du crédit mutuel* et l'Union européenne. Le réseau *Kafo Jiginew* repose essentiellement sur l'épargne des producteurs de coton et la distribution de crédits à ses membres. Il a des caisses dans de nombreux villages du sud, notamment dans les villages encadrés par la Compagnie malienne de développement de textiles. De plus, depuis 1994 il a ouvert des caisses urbaines pour recueillir les avoirs des petits artisans, commerçants, fonctionnaires et micro entreprises du secteur informel. Aussi, pour intéresser davantage les femmes, un système de crédits

associatifs pour femmes a été étudié (Serbin, 2000). Chose encore plus originale, c'est que le réseau est dirigé par un conseil d'administration représentant les associations villageoises et les organisations paysannes sociétaires.

4.3 Santé : initiatives d'organisation sanitaire

Nous nous intéressons ici à l'organisation de centres de santé communautaire et aux mutuelles de santé. Les centres de santé communautaire ont été créés sur l'initiative des populations à Bamako, suite à une certaine carence de l'administration publique de la santé. Cette initiative fut adoptée par le gouvernement en 1990, comme élément de sa « politique sectorielle » financée par la Banque mondiale. Les populations locales regroupées en associations créent et gèrent les centres de santé communautaire. Ce sont les associations qui recrutent et paient le personnel. Les ressources proviennent de la tarification des activités, de la vente des médicaments essentiels et des subventions. En 1996, on comptait 25 centres de santé communautaire dans le district de Bamako (Coulibaly et Kéïta, 1996). Ils sont estimés à 500 au niveau national (Van Belle, 2002).

Quant à la mutualité en santé, elle reste encore embryonnaire. Elle est présente surtout à Bamako principalement avec la Mutuelle des travailleurs de l'éducation et de la culture (MUTEC) et la Mutuelle des travailleurs de la santé et de l'action sociale (MUTAS). Créée dans les années 1980, la MUTEC est la plus active et ses activités ne cessent d'augmenter. Suite à une enquête effectuée auprès de ses adhérents, elle a créé un centre de santé en 1990. En 1996, elle couvrait déjà 2000 agents et leurs familles. En terme de prestation de services, les membres bénéficient de consultations de médecine générale, de soins maternels et infantiles, de soins infirmiers et de quelques examens de laboratoire, ainsi que de la vente des médicaments essentiels aux malades. Les cotisations forfaitaires des familles et les recettes issues des prestations permettent au centre de couvrir les charges. La deuxième mutuelle, la MUTAS, est plus récente et s'inspire de l'expérience de la première. On pourrait situer sa création en 1996; elle devait couvrir elle aussi 2000 agents et leurs familles et offrir les mêmes prestations que la MUTEC (Coulibaly et Kéïta, 1996).

4.4 Paix sociale : implication des ONG

Ce cas est exceptionnel et démontre le rôle prépondérant que peuvent jouer les ONG et autres groupes civils dans la création d'un climat de paix sociale, un facteur déterminant dans le développement d'une communauté. Poulton (1996) nous apprend que les négociations, qui ont abouti à la fin de la rébellion touarègue dans le Nord du Mali, ont été en grande partie l'œuvre de la société civile, dont les associations, les ONG (y compris les caisses d'épargne mutuelle et les groupements d'intérêt économique), les coopératives, les syndicats, les chambres consulaires et les ordres professionnels. C'est par elles que furent obtenus le dépôt des armes, la réintégration dans l'armée des rebelles et la relance du développement économique. Certaines ONG avaient fourni du ravitaillement et des moyens de déplacement, et un travail minutieux de relations publiques aurait permis de réunir des chefs traditionnels et religieux avec des associations et des membres des mouvements armés. L'administration publique, les forces armées, le gouvernement et les partis politiques ont été exclus de ces négociations.

4.5 Apports de la diaspora : le cas des Maliens de la France

Le Mali est un pays à grande migration, et les émigrés maliens ont toujours joué un rôle prépondérant dans le développement de leurs localités d'origine. Ils sont parfois à la base des contacts entre leurs villages d'origine et les organisations et villes de leurs pays d'accueil. Ainsi ont été noués plusieurs jumelages de villages maliens avec des villes d'autres pays, notamment en Europe et au Canada. Mais, l'aspect le plus important de leur contribution reste les transferts de fonds de cette diaspora pour la réalisation des projets de développement local dans leur pays d'origine.

Le cas le plus frappant est celui des Maliens vivant en France. Ces derniers prennent une part active dans le développement de leurs villages : construction d'écoles, de mosquées, provision de médicaments pour les centres de santé, etc. Généralement organisés en association, ils économisent une partie de leurs salaires et mutualisent ensuite leurs épargnes pour aider leurs familles et appuyer

des initiatives de développement local⁵. Dans les années 1990, on estimait à 25 millions de dollars les transferts de fonds des émigrés maliens en France, pendant que l'aide publique française au développement au Mali s'élevait à 93 millions de dollars (Assogba, 2002 : 5).

Alors, que faudrait-il comprendre de l'évolution du développement local et de l'économie sociale et solidaire au Mali?

5. Approfondissement de la compréhension de l'évolution du développement local et de l'économie sociale au Mali

L'approfondissement de la compréhension est fait sur la base des tendances relevées ci-haut afin de cerner les types d'interventions ou d'actions plus favorables à la création de richesses au Mali où, rappelons-le, les conditions socioéconomiques restent encore précaires.

Nous y relevons une différence notoire entre la situation créée par les interventions des structures de l'État et celle provoquée par les interventions des ONG et les activités initiées par les populations. Tout semble se jouer au niveau de la considération accordée au local, à sa logique et à son environnement dans les activités de développement. Dans cette situation, quels types d'actions favoriseraient mieux la création, par les populations locales, de richesses leur permettant de survivre, voire obtenir une amélioration satisfaisante des conditions de vie?

D'abord, quelles interventions le favoriseraient peu? Ce sont celles des structures de l'État, dans lesquelles peu de respect est accordé aux préoccupations, logiques et stratégies locales. Dans ces interventions, le développement des communautés semble réduit à une simple affaire de transfert de recettes. Tout indique qu'on se soucie peu de la viabilité de celles-ci dans leur contexte d'application. Toute recette ou tout savoir découlant du milieu ou des populations bénéficiaires est donc banalisé. On saisit peu le caractère spécifique du développement local. Puisque, de toute façon, les contextes environnementaux, socioculturels et économiques ne sont pas les mêmes, le plus

⁵ Lire l'article de Guimont, Fabienne (2003). « France-Mali : sur les traces des migrants », *Solidaires*, FDM 184/ Mars 2003.

souvent les opérations menées n'atteignent point les objectifs fixés. Et la situation des communautés reste précaire.

Par contre, quelles actions contribueraient le mieux à la réalisation d'un développement basé sur les préoccupations locales et à la création de richesses par les communautés? Ce sont, d'après notre analyse, les actions impliquant les ONG ou issues des populations. Dans ces actions, une place centrale est accordée aux populations, à leurs préoccupations, à leurs logiques et à leurs stratégies. Le caractère particulier du développement local et de l'économie sociale prend toute son importance ici. Les populations sont davantage écoutées et responsabilisées. Cela favorise une multiplication d'initiatives basées sur les préoccupations du milieu et une meilleure organisation des activités d'économie sociale et de développement local. Toute chose qui est favorable à la création, par les populations, de richesses susceptibles de leur permettre de sortir du cycle infernal de la pauvreté et de la précarité. Et, pensons-nous, les actions, ainsi pensées et réalisées en fonction des préoccupations locales, respectent mieux l'évolution du contexte et des besoins.

6. Proposition de pistes d'amélioration

Les pistes d'amélioration que nous proposons visent à éviter les interventions, telles que celles menées par certaines structures d'État, peu favorables à l'amélioration des conditions de vie des communautés. Cela est d'autant plus important que, malgré la décentralisation politique et économique au Mali et en dépit de la multiplication des expériences d'économie sociale et de développement axées sur des besoins locaux, il existe encore, chez des agents, des habitudes susceptibles d'entraver une éventuelle création de richesses par les communautés. On les retrouve non seulement chez des agents de terrain, mais aussi dans l'administration publique où, d'après Cissé et all. (1999), il y a encore des difficultés d'articulation entre coopération et décentralisation. En regard de ce facteur, nous proposons deux alternatives :

- Favoriser la formation des agents publics de développement : cela pourra se faire en formation initiale ou en formation continue, selon le cas. Une telle intervention permettra d'agir au niveau des logiques, de façon à provoquer un changement de vision chez les agents qui n'ont pas encore intégré les pratiques de développement local axées sur les populations et leurs préoccupations, et favorables

à la création de richesses. Non seulement les agents de terrain seraient visés par la formation, mais aussi les décideurs de politiques de développement et les étudiants évoluant dans les domaines du développement local et de l'économie sociale et solidaire.

- Créer un cadre plus favorable à la coopération décentralisée et aux démarches partenariales: cela devrait se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs de développement local. Il s'agira de relever les difficultés qui se posent à la coopération décentralisée et d'y trouver des solutions (administratives, politiques, juridiques, etc.) qui soient viables. Un tel cadre favoriserait davantage des partenariats entre les acteurs nationaux (ONG, populations, services publics) et institutions internationales. Bien articulés, ces partenariats favoriseraient non seulement la consolidation des activités menées sur le terrain, mais aussi pourraient provoquer un véritable changement de vision chez les agents traînant encore des habitudes peu recommandables pour l'économie sociale et le développement local.

7. Conclusion

Dans le domaine du développement local et de l'économie sociale, le Mali est en pleine mutation. Les expériences innovantes relevées se révèlent des réponses aux difficultés vécues par les populations, à la suite de l'échec global des politiques nationales de développement et des conséquences des programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale. Le plus souvent, elles sont le fruit de la collaboration des populations avec l'ensemble des partenaires de développement, y compris les pouvoirs publics, les structures politiques, les ONG et institutions nationales et internationales. Elles se révèlent également un véritable creuset de coopération décentralisée qui permet aux populations locales d'avoir des contacts plus directs avec des organisations internationales investies dans le développement.

Un des secrets de la réussite reste cependant l'approche d'intervention utilisée par les ONG sur le terrain. Une approche dominée par l'implication véritable des populations à tous les niveaux de conception et de réalisation des projets. Mieux que les interventions des structures de l'État, les actions des ONG et celles initiées par les populations se révèlent plus favorables à la création, par les populations locales, de richesses susceptibles de leur assurer une survie, voire une amélioration

satisfaisante des conditions de vie. Il reste à souhaiter que l'État reconnaisse la nécessité de l'autonomie respective dans les démarches partenariales où il est présent.

Références bibliographiques

- Adler, M. (2001). «Village Banks in Mali : A successful Project of Self-help Promotion», in *D+C Development and Cooperation*, n° 1, January-February, pp.18-20.
- Arteta, A. (2003). « Comment les États-Unis mettent le Mali à genoux », *Le Nouvel Observateur*, 3-9 avril 2003.
- Assogba, Y. (1988) «Le paradigme interactionniste et le processus du développement communautaire: l'exemple des ONG en Afrique», in *Revue canadienne d'études et du développement*, vol. IX, n° 2, pp. 201-218.
- Assogba, Y. (1993). «Entre la rationalité des intervenants et la rationalité des populations bénéficiaires: l'échec des projets en Afrique noire », in *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 37, n° 100, avril, pp. 49-66.
- Assogba, Y. (2002). *Et si les Africains de la diaspora étaient des acteurs du développement de l'Afrique?*, CRDC, Série recherche n° 25, Université du Québec à Hull.
- Bernus, E. (1992). «Être touareg au Mali,» in *Politique africaine, Le Mali : la transition*, n° 47, octobre, trimestriel.
- Bertrand, M. (1992). «Un an de transition politique : de la révolte à la troisième république,» in *Politique africaine, Le Mali : la transition*, n° 47, octobre, trimestriel.
- Bijard, L. (1999). «L'exception malienne d'Alpha Konaré», *Le Nouvel Observateur*, 14-20 janvier 1999, pp. 36-37.
- Châu, L. (1992). «Politiques économiques et crises durant les 30 années d'indépendance,» in *Politique africaine, Le Mali : la transition*, n° 47, octobre, trimestriel.
- Cissé, H. B. et al. (1999). *Liens entre la décentralisation et la coopération décentralisée au Mali*. (Document de réflexion ECDPM, n° 6), Maastricht, ECDPM.
- Cissé, M. C. et al. (1981). *Mali: le paysan et l'État*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- Coulibaly, S. O. et M. Kéïta (1996). «Économie de la santé au Mali,» in *Cahiers « Santé »*, volume 6, pp. 353-359, novembre-décembre.
- Defourny, J. et P. Develtere (1999). «Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud,» in Defourny, J. et P. Develtere (1999) (Éds.). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles (Belgique), De Boeck & Larcier s.a., pp.25-56.
- Diallo, M. C. (1991). «Les derniers jours de Moussa Traoré au pouvoir : comment Bamako a chassé son général », in *Jeune Afrique*, n° 1580, du 10 au 16 avril, pp. 18-21.
- Diarrah, C. O. (1990). *Mali : bilan d'une gestion désastreuse*, Paris, L'Harmattan.
- Dombrowsky, K., G. Dumestre et F. Simonis (1993). *L'alphabétisation fonctionnelle en Bambara dans une dynamique de développement: le cas de la zone cotonnière (Mali-Sud)*, Montmagny, Qc, Marquis.
- Doumbia, B. (2003). « Le président Touré à Washington : la défense du coton africain », *L'Essor*, quotidien national d'information du Mali, n° 14987, du 26-06-2003. site : http://www.essor.gov.ml/jour/cgi-bin/view_article.pl?id=4686
- FALL, A.S. et L.FAVREAU (2003), «Création de richesse en contexte de précarité : une comparaison Nord-Sud et Sud-Sud». *Économie et solidarités*, vol.34, numéro 1, p.168 à 178.
- Goodman, M. et R. Karash (1995). «Six Steps to Thinking Systemically», in *The Systems Thinker*, vol. 6, n° 2, March.

- Guimont, F. (2003). « France-Mali : Sur les traces des migrants », *Solidaires*, FDM 184/ Mars 2003.
- Jeune Afrique-L'Intelligent (2003). « Bataille juridique en vue », *Jeune Afrique-L'Intelligent*, du 23 juin 2003. Site : http://www.jeuneafrique.com/articleImp.asp?art_cle=LIN22063bataievnee0
- Konaté, M. et al. (1999). *Sur les petites routes de la démocratie : l'expérience d'un village malien*, Montréal, Les éditions Écosociété, En collaboration avec SUCO.
- Leclerc, Y. (2002). « Les CLD et le développement local : défis et enjeux, » in Favreau, L., M. Robitaille et D. Tremblay (dir.) (2002). *Quel avenir pour les régions?* Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais, pp. 291-299.
- Poulton, R. E. (1996). « Après cinq ans de guerre : vers la réintégration des Touaregs au Mali », in *Le Monde diplomatique*, novembre, p.13.
- Raghavan, N. (1992). « Les ONG au Mali, » in *Politique africaine, Le Mali : la transition*, n° 47, octobre, trimestriel.
- Sanogo, B. (1989). *Le rôle des cultures commerciales dans l'évolution de la société Sénoufo (Sud du Mali)*, CRET, Université de Bordeaux III.
- Serbin, S. (2000). « Kafo-Jiginew prisonnière de la crise du coton? », in *Grain de sel, Inter-réseaux en développement rural*, n° 15, juillet.
- Van Belle, V. (2002). « La mutualité au Mali, En route vers les campagnes! », in *En Marche, Le journal de la mutualité chrétienne*, n°1264, 7 novembre, Site Internet : <http://www.enmarche.be/Cooperation/Mali.htm>

Liste des sigles

ACDI	Agence canadienne de développement international
BNDA	Banque nationale de développement agricole du Mali
CICM	Centre international du crédit mutuel
FMI	Fonds monétaire international
MUTEC	Mutuelle des travailleurs de l'éducation et de la culture
MUTAS	Mutuelle des travailleurs de la santé et de l'action sociale
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale